# Compte rendu de réunion de bureau du 2 septembre 2020

## Présents :

| | |
|---|---|
| Arnaud B. | Trésorier adjoint |
| Clarisse G. | |
| Damien S. | Trésorier |
| Guy F. | Président |
| Muriel R. | Entraîneur adjoint |
| Patrice R. | Président adjoint |
| Sylvain G. | Responsable inscription |
| Thierry M. | Entraîneur |

## Sujets abordés

- Tarifs des licences 2020 – 2021
- Protocoles de la saison salle
- État d'avancement des nouveaux t-shirts
- Propositions d'hébergements du site Web
- Changement de bureau
- Assemblée Générale
- Concours Officiel
- Frais d'inscriptions aux pré-filières
- Inscriptions aux concours
- Inventaire du club

## 1 Tarifs des licences 2020 – 2021

| Type de catégorie | Adultes – Compétition (A) | Adultes – Club (L) | Adultes - Sans pratique (E) | Jeunes (J) | Poussins (P) | Convention Handisport (H) – F.F.H | Convention Handisport (H) – F.F.S.A | Découverte (30/03 au 31/08/2021) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Tarif | 107,00 € | 92,00 € | 38,00 € | 71,00 € | 57,00 € | 9,00 € | 27,00 € | 24,00 € |

La proposition a été acceptée par le bureau à l'unanimité. Elle sera soumise au vote lors de l'assemblée générale.

## 2 Protocoles de la saison salle

### Rappel des consignes de la Fédération Française de Tir à l'Arc

*(https://www.ffta.fr/sites/ffta/files/field/fichier_joint/doc-gestes-barrieres-pratique-club-28082020.pdf)*

### *Zone d'application*

Ces consignes sont valables aussi bien pour une pratique en salle qu'en extérieur (terrain plat ou parcours). Elles s'adressent à toutes les personnes présentes dans l'enceinte sportive.

### *Mesures générales liées à la pratique sportive*

- Le port du masque est obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans.
- Respecter une distanciation physique d'au moins 1 mètre entre les personnes.
- Ne pas se faire la bise ou se serrer la main au moment de se saluer.
- L'accès aux vestiaires collectifs est de nouveau autorisé.

### *Recommandations liées à la pratique du tir à l'arc*

- Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes présentes dans l'enceinte sportive, à l'exception des archers pendant le temps de pratique.
- Les archers devront en toutes circonstances respecter une distance d'un mètre entre chaque pratiquant.
- Les enseignants limitent au maximum les contacts avec les pratiquants. Il est recommandé d'utiliser la démonstration plutôt que le contact physique.

### *Recommandations complémentaires*

- Désinfection du matériel sportif partagé.
- Mettre à disposition de gel hydroalcoolique et de quoi nettoyer le matériel.
- Utiliser une gourde personnelle.
- Se laver régulièrement les mains.
- Mettre en place un protocole et un nettoyage régulier des lieux de pratique.
- Tenir un état des présences des membres présents sur chaque entraînement.
- Les réunions et formations se déroulent en respectant les consignes sanitaires : port du masque, distanciation d'un mètre, gel à disposition…

## Adaptation au pas de tir en salle (Virmontois)

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle. Une demande a été faite à Arnaud B. responsable des sports pour savoir si la mairie fournie ce gel.
Si la mairie ne le fournit pas, l'achat en grosse quantité devra être fait par le CSG tir à l'arc.

Les élastiques d'échauffement n'étant pas en nombre suffisant pour l'initiation, il est prévu l'achat d'élastique pour avoir un élastique par licencié (évitant ainsi de le désinfecter avec du gel, ce qui pourrait les détériorer).

Une feuille de présence sera mise en place à l'entrée de la salle. Cette feuille sera pré remplie avec les noms que nous connaissons. Il suffira à la personne de cocher la feuille en face de son nom. Les personnes non inscrites devront renseigner leur nom et n° de téléphone.

# 3 État d’avancement des nouveaux t-shirts

Des exemplaires de t-shirts ont été demandés au fournisseur. Ils devraient arriver prochainement. Une présentation des nouveaux t-shirts vous sera faite une fois reçus.

# 4 Propositions d’hébergements du site Web

Le site Web (blog et inscriptions) commence à montrer des faiblesses (problème de mise à jour des données de concours, ajout des données d’entraînements, etc.).
Nous souhaiterions aussi ajouter la comptabilité pour faciliter la trésorerie et pourquoi pas « vendre » le site à d’autres clubs.

Pour ce faire nous réfléchissons à un hébergement plus professionnel. Les besoins sont les suivants :

- Pouvoir lancer des taches planifiées (Cron) pour la mise à jour automatique des concours et résultats et l’envoi de mails aux compétiteurs.
- Pouvoir avoir plusieurs bases de données (inscriptions, trésorerie, blog)
- Pouvoir avoir des adresses mails génériques au club (president@csg-tiralrc.fr, tresorier@csg-tiralarc.fr, secretariat@csg-tiralarc.fr) pour faciliter la passation de pouvoir lors de changement de bureau.

| | | | Coût / an | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Hébergeur** | **Formule** | **Total /an** | **Hébergement** | **Nom de domaine** | **Avis** |
| **One.com** | Débutant | 56,39 € | 43,20 € | 13,19 € | Hébergement actuel |
| | | | | | |
| **ovh.com** | Cloud Web 1 | 152,27 € | 143,88 € | 8,39 € | Beaucoup de mauvais retour |
| **hostinger.fr** | Hebergement Business | 139,21 € | 129,46 € | 9,76 € | |
| **one.com** | Enthousiaste | 133,07 € | 119,88 € | 13,19 € | |
| **one.com** | Expert | 181,07 € | 167,88 € | 13,19 € | Très cher |
| **planethoster.com** | The World | 81,99 € | 72,00 € | 9,99 € | |
| **chemicloud.com** | Web Hosting Pro | $214,80 | $214,80 | $0,00 | Taux de change variable |
| **fastcomet.com** | FastCloud Plus | $188,35 | $179,40 | $8,95 | Taux de change variable |
| **o2switch.fr** | Hébergement Web | 81,90 € | 72,00 € | 9,90 € | |
| | | | **Cout applicable sans réduction temporaire** | | |

*Étude de marché des hébergeurs Web*

Pour garder les coûts les plus bas possible, ***planethoster*** et ***o2switch*** semble les plus adaptés.

# 5 Changement de bureau

Suite au départ d’Emmanuelle M. du poste de secrétaire, le poste s’est retrouvé vacant.
Sylvain GRIPPON s’est proposé pour la remplacer le temps qu’une personne se propose à ce poste.

Suite à la nomination d'Arnaud B. comme conseiller municipal délégué au sport, ne pouvant pas affecter des budgets à un club qu'il gère, il a demandé sa démission comme trésorier adjoint. Le poste est donc vacant.

Rappel des postes vacants :

- trésorier adjoint (pour un second regard sur les comptes)
- secrétaire (pour rédiger les comptes rendus de réunion, informer les licenciés)
- secrétaire adjoint (pour aider aux publications sur le site)
- vice-président (pour remplacer le président s'il n'est pas disponible)

**Ces postes sont à pourvoir, n'hésitez pas !**




Un compte générique Facebook **secretaire.csgtiralarc** a été créé pour pouvoir publier des informations officielles venant du bureau. Ce compte sera géré par le secrétariat du club.

Pour qu'un mail ne soit pas sans réponse, des adresses mails génériques ont été mises en place :

- president@csg-tiralrc.fr, pour joindre le président et le vice-président
- tresorier@csg-tiralarc.fr, pour joindre le trésorier et trésorier adjoint
- secretariat@csg-tiralarc.fr, pour joindre le secrétaire et secrétaire adjoint

Il est demandé à tous les licenciés d'utiliser ces adresses pour contacter les membres du bureau.

# 6 Assemblée Générale

Proposition de date pour l'assemblée générale : **21 septembre 2020**

Une convocation vous sera envoyée pour y assister, si vous n'avez pas la possibilité de vous y rendre, n'oubliez pas de transmettre votre pouvoir.

# 7 Concours Officiel

Le vendredi soir **23 octobre 2020**, un concours officiel sera organisé à la salle Virmontois.

Les places seront limitées et seront ouvertes à tous les compétiteurs.
Une réunion pour fixer les détails de l'organisation sera organisée prochainement.

# 8 Frais d’inscriptions aux pré-filières

## Départementales :

Un chèque d’un montant équivalent à la moitié des frais d’inscriptions sera à déposer en caution au trésorier par les parents. Ce chèque de caution ne sera pas encaissé sauf si l’archer ne respecte pas le cahier des charges de la pré-filière.

## Régionales :

L’inscription de 250 € sera prise en charge par le club, le chèque de caution de 100 € sera à envoyer par les parents de l’archer lors de l’inscription auprès de la ligue de Normandie.

# 9 Inscriptions aux concours

Chaque compétiteur devra s’inscrire auprès du club organisateur, en envoyant sa demande d’inscription et le règlement. Le remboursement se fera chaque mois auprès du trésorier du club via le formulaire de remboursement disponible sur le site (https://csg-tiralarc.fr/infos-du-club/les-documents-a-telecharger/ cf ***Feuille de remboursement***).

# 10 Inventaire du club

Le mercredi 9 septembre 2020, un inventaire sera effectué comme tous les ans.

**N’hésitez pas à venir nous aider !**

